

Siret : 98185856600012 Code Naf : 6202A
Urssaf/Msa : 117000001575184187

Matricule : MEL000000
N° SS : 200129925500744

Emploi : Apprenti - Niveaux de formation III préparé mé
Coefficient : 95

Madame SOPIKO MELADZE
11 AVENUE AUGUSTE RENOIR
77680 ROISSY EN BRIE

Entrée : 28/10/2024 Sortie : 31/07/2025
Ancienneté : 9 mois

Convention collective : Bureaux d'études techniques

Eléments de paie				Base	Taux	A payer	A déduire	Charges patronales		Informations journalières			
Salaire de base (65 %)				151.67	9.1498	1 387.75				Du 01/07/2025 au 31/07/2025			
										Jour		Incidents	
Absences				- 53.67	9.1498		491.07			Ma 01		MNP	
Absence maladie 010725-040725										Me 02		MNP	
Absence maladie 070725-110725										Je 03		MNP	
--- Fin de contrat ---										Ve 04		MNP	
Indemnité compensatrice de congés payés						389.40				Sa 05			
Jours CP acquis au titre de la maladie				0.63						Di 06			
Total jours CP acquis au titre de la maladie				0.63						Lu 07		MNP	
Plafonnement des droits CP annuels				5.00						Ma 08		MNP	
Salaire brut						1 286.08				Me 09		MNP	
Santé										Je 10		MNP	
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès				1 286.08				7.0000	90.03	Ve 11		MNP	
Complémentaire - Incap. Inval. Décès				1 286.08				1.6400	21.09	Sa 12			
Complémentaire - Santé									50.00	Di 13			
Accidents du travail & mal. professionnelles				1 286.08				0.7100	9.13	Lu 14		JF	
Retraite										Ma 15			
Sécurité Sociale plafonnée				1 286.08				8.5500	109.96	Me 16			
Sécurité Sociale déplafonnée				1 286.08				2.0200	25.98	Je 17			
Complémentaire Tranche 1				1 286.08				6.0100	77.29	Ve 18			
Famille				1 286.08				3.4500	44.37	Sa 19			
Assurance chômage										Di 20			
Chômage				1 286.08				4.2500	54.66	Lu 21			
APEC				1 286.08	0.0240		0.31	0.0360	0.46	Ma 22			
Autres contributions dues par l'employeur										Me 23			
Autres contributions dues par l'employeur				1 286.08				0.4160	5.36	Je 24			
Exonérations de cotisations employeur									- 410.65	Ve 25			
Total des cotisations et contributions							0.31		77.68	Sa 26			
Indemnité de repas				13.00	6.4800	84.24				Di 27			
Forfait IMAGINE R' Toutes Zones avec Frais de Dossier				32.69	25.0000	8.17				Lu 28			
Forfait IMAGINE R' Toutes Zones avec Frais de Dossier				32.69	75.0000	24.52				Ma 29			
Réintégration fiscale				50.00						Me 30			
Montant net social				1 293.94						Je 31			
Net à payer avant impôt sur le revenu						1 402.70							
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie				40.52									
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS Taux personnalisé				0.00	0.0000		0.00						
Net payé						1 402.70				JF MNP	Jour férié Mal. non professionnelle		
	Heures		Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Coût Global	Total versé	Allègements				
Mensuel	98.00		1 286.08	2 532.26	1 343.94	77.68	1 480.69	1 363.76	510.96				
Annuel	910.00		9 387.15	25 449.19	9 792.17	551.43	10 966.02	9 938.58	3 730.07				
Acquis							Net payé : 1 402.70 euros						
Pris													
Solde							Paiement le 31/07/2025 par Chèque						

TILENCIA
40 RUE ALEXANDRE DUMAS
75011 PARIS

Siret : 98185856600012
Code Naf : 6202A

Reçu pour solde de tout compte

Je soussignée, Madame MELADZE SOPIKO (Matricule: MEL000000),
demeurant 11 AVENUE AUGUSTE RENOIR
77680 ROISSY EN BRIE

reconnais avoir reçu ce jour, par Chèque,
de TILENCIA
40 RUE ALEXANDRE DUMAS 75011 PARIS

pour solde de tout compte la somme nette de *****1 402.70 Euros soit, en toutes lettres
*****Mille quatre cent deux euros et soixante dix centimes*****
correspondant à mon bulletin de paie du mois de Juillet 2025.

Cette somme m'est versée en paiement des éléments suivants, étant précisé que les montants
sont indiqués avant déduction des éventuelles cotisations et contributions salariales :

Salaire de base	1 387.75
Absences	- 491.07
Indemnité compensatrice de congés payés	389.40
Indemnité de repas	84.24
Forfait IMAGINE R' Toutes Zones avec Frais de Dossier	8.17
Forfait IMAGINE R' Toutes Zones avec Frais de Dossier	24.52

Conformément à l'article L.1234-20 du Code du travail, je reconnais être informée de la possibilité
de dénoncer ce reçu pour solde de tout compte dans les six mois suivant sa signature par lettre
recommandée.

Passé ce délai, je ne pourrai plus contester les sommes qui y sont mentionnées.

Le présent reçu pour solde de tout compte a été établi en deux exemplaires, dont un m'est remis.

Fait à PARIS le 31/07/2025

Signature de l'employeur précédée de la mention
"Bon pour règlement des sommes indiquées"

Signature du salarié précédée de la mention
"Bon pour acquit des sommes sous réserve d'encaissement"

TILENCIA
40 RUE ALEXANDRE DUMAS
75011 PARIS

Siret : 98185856600012
Code Naf : 6202A

Certificat de travail

Je soussigné(e), MUCHART PIERRE,
Agissant en qualité de PRESIDENT
Certifie avoir employé Madame MELADZE SOPIKO (Matricule: MEL000000)
Demeurant à 11 AVENUE AUGUSTE RENOIR
77680 ROISSY EN BRIE

En qualité de :
Du 28/10/2024 au 31/07/2025 : Apprenti - Niveaux de formation III préparé métiers transverses
Coefficient 95

Soit une durée d'emploi du 28/10/2024 au 31/07/2025

Sous réserve de justifier du bénéfice de l'assurance chômage auprès de l'organisme, en application de l'article L.911-8 du code de la sécurité sociale, vous pourrez bénéficier à titre gratuit de la portabilité des garanties au titre des risques :

- portant atteinte à l'intégrité physique de la personne ou liés à la maternité (frais de santé),
- liés au décès, incapacité de travail ou invalidité (prévoyance),

pour la durée de la situation de chômage et dans la limite de 10 mois (1).

(1) durée du dernier contrat de travail (ou des derniers contrats de travail consécutifs au sein de notre entreprise), sans pouvoir excéder 10 mois.

Fait à PARIS le 31/07/2025

Signature précédée du nom et de la qualité du signataire :
MUCHART PIERRE
PRESIDENT